

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 06/12/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
20/12/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusés :

Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-12-126 **Futur lotissement des Maligrattes – opération âges et vie :**
Acte 8.5 : Domaine et compétence par thèmes – politique de la ville, habitat, logement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-11-111 en date du 8 novembre 2022, le Conseil Municipal avait confirmé son intérêt pour l'implantation d'une structure Ages&Vie dans la commune et plus précisément sur le futur lotissement des Maligrattes et chargé Monsieur le Maire de transmettre la lettre d'engagement de la commune aux conditions évoquées par l'établissement. Toutefois, La société Ages et Vie sollicite une fourchette de prix de vente du terrain pour l'installation des deux maisons sachant que l'avis des domaines sera sollicité après les travaux d'aménagement et avant la commercialisation des lots.

Pour mémoire, le prix de vente des parcelles du lotissement des Malgagnes est de 56€ TTC le m², le prix des parcelles vendues à Maine et Loire Habitat, en 2010, dans le lotissement de la Moutonnerie était de 26,85€ le m².

Ages et Vie informe avoir validé le prix d'acquisition des terrains auprès des communes de Varennes sur Loire et Bellevigne les Châteaux à 15€. La fourchette suggérée serait de 15€ à 25€.

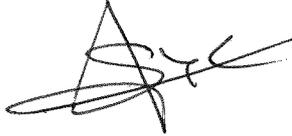
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considère que les terrains du futur lotissement des Maligrattes pourraient être vendus au prix de 25€ le m² au profit de la société Ages et Vie,

Charge Monsieur le Maire d'en informer la structure,

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER